

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Reçu en préfecture le 28/02/2025
Publié le
ID : 026-212602940-20250224-D202504-DE

Nombre de Conseillers : En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13
Quorum atteint

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, Maire, en présence des conseillers municipaux : COINTE Catherine, GONIN Frédéric, GUICHARD Nicolas, LE MEUR Hélène, PERCHE Stéphane, PERROT Paul, PROD'HOMME Serge, REY Christian, CHEVALIER Hélène, BOUNIOL Amandine.

Date de convocation : 14 février 2025

Date d'affichage : 14 février 2025

Absente représentée : GUERIN Freddy représenté par Hélène CHEVALIER - LARAT Cyril représenté par Amandine BOUNIOL

Absents : POUZIN Laurent - DELENCRE Florian Secrétaire de séance : Frédéric GONIN

N° 04-2025 – VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Hélène LE MEUR, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024. Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2023	AFFECTATION A LA SI 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A RÉALISER 2024	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	-125 084.37	X	193 995.64	RAR Dépenses 503 340.00 Recettes 594 243.00	90 903.00	159 814.27
FONCTIONNEMENT	204 146,84	204 146,84	102 895.12			102 895.12

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit), décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	102 895.12
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	72 895.12 30 000.00
Total affecté au c/ 1068 :	72 895.12
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures, Délibération affichée et transmise au contrôle de la légalité.

Le Maire - Etienne LARAT

